

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29/09/2025

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE

Date	29/09/2025
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Membres en exercice	9
Quorum	Pas besoin, suite à re convocation du Conseil Municipal après l'absence de quorum le 24/09/2025
Présents	Alex RAINERO, Patrick CARAGUEL
Excusés	Cyril DAUBREGE, Smaël OLLIVE, Gabrièle SCHMIDT, Elisabeth MAILLOL, Jérôme BEQUET
Absents	Mélanie GARCIA, Audrey PELLETIER
Procurations	0
Votants	2
Heure d'ouverture de la séance	14h00
Heure de clôture de la séance	14h40
Présidence	Monsieur le Maire Alex RAINERO
Secrétaire de séance	Patrick CARAGUEL
Public	Oui

Point n°1 de l'ordre du jour	Désignation d'un secrétaire de séance
Débat	Il est proposé de nommer Patrick CARAGUEL
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°2 de l'ordre du jour	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 06 2025
Débat	Alex RAINERO demande s'il y a des remarques sur le procès -verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°3 de l'ordre du jour	Présentation des demandes reçues pour la poursuite de l'activité d'épicerie
Débat	Alex RAINERO indique que les 2 personnes qui avaient fait une démarche de reprise de l'épicerie auprès de la mairie se sont désistées. Une réflexion doit être engagée pour trouver une solution.
Vote	PAS DE VOTE

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29/09/2025

Point n°4 de l'ordre du jour	Solidarité avec les communes Audoises sinistrées – Incendies 2025																																				
Débat	<p>Alex RAINERO indique que l'incendie d'une intensité exceptionnelle qui s'est déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.</p> <p>Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.</p> <p>Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Duilhac sous Peyrepertuse contribue à soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un don d'un montant de 500€ à l'Association des Maires de l'Aude.</li> </ul>																																				
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>																																				
Point n°5 de l'ordre du jour	Décision modificative du budget principal M57 n°2																																				
Débat	<p>Alex RAINERO expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, doivent être remaniés pour permettre la réalisation des décisions du conseil municipal, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonctionnement</th> <th></th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>011 - 60621</td> <td>Combustibles</td> <td>0</td> <td>-500</td> </tr> <tr> <td>65748</td> <td>Subv fonct autres personnes droit privé</td> <td>0</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b></td> <td></td> <td><b>0</b></td> <td><b>0</b></td> </tr> <tr> <th>Investissement</th> <th></th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> </tr> <tr> <td>203 - 0</td> <td>Frais d'études, recherche, développement</td> <td>0</td> <td>-36 900</td> </tr> <tr> <td>203 - 922</td> <td>Frais d'études, recherche, développement</td> <td>0</td> <td>36 900</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL INVESTISSEMENT</b></td> <td></td> <td><b>0</b></td> <td><b>0</b></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td></td> <td><b>0</b></td> <td><b>0</b></td> </tr> </tbody> </table>	Fonctionnement		Recettes	Dépenses	011 - 60621	Combustibles	0	-500	65748	Subv fonct autres personnes droit privé	0	500	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	Investissement		Recettes	Dépenses	203 - 0	Frais d'études, recherche, développement	0	-36 900	203 - 922	Frais d'études, recherche, développement	0	36 900	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Fonctionnement		Recettes	Dépenses																																		
011 - 60621	Combustibles	0	-500																																		
65748	Subv fonct autres personnes droit privé	0	500																																		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>																																		
Investissement		Recettes	Dépenses																																		
203 - 0	Frais d'études, recherche, développement	0	-36 900																																		
203 - 922	Frais d'études, recherche, développement	0	36 900																																		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>																																		
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>																																		
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>																																				
Point n°6 de l'ordre du jour	Cadeaux de fin d'année - Colis de Noël 2025																																				

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29/09/2025

Débat	Alex RAINERO indique que chaque fin d'année la municipalité offre un cadeau aux personnes âgées de plus de 70 ans domiciliées dans la commune, aux enfants jusqu'à 15 ans domiciliés dans la commune et aux bénévoles de la bibliothèque municipale. Il propose de renouveler l'opération en 2025 pour un budget global d'environ 2500 €
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Questions diverses	<p>Monsieur le Maire indique qu'il y a 2 questions diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons reçu du PNR CF un questionnaire à compléter sur l'usage des véhicules terrestres motorisés en espaces naturels sur le territoire communal, le PNR CF mène une réflexion pour agir positivement sur les activités de pleine nature. Les élus présents complètent le questionnaire qui sera envoyé par mail au PNR CF.</li> <li>• Le Conseil communautaire de la C3SM a décidé la mise en place de panneaux d'information numérique à usage mixte (communes + intercommunalité) avec un logiciel unique et des coûts de fonctionnement partagés. La commune de Duilhac a répondu favorablement à cette proposition en indiquant l'emplacement souhaité qui se situe au croisement de la route du château et de la rue des 4 vents en insistant sur le fait que la C3SM doit préalablement déposer une demande d'autorisation aux services de l'urbanisme (mairie/DDTM/ABF).</li> </ul>

La séance est levée à 14h40

Le Maire, Alex RAINERO



Le secrétaire de séance, Patrick CARAGUEL

